



CABINET
Service communication

Mardi 29 décembre 2015

ALTEO : LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Suite à la réunion du conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) le 22 décembre dernier et conformément à son avis, Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a signé le lundi 28 décembre 2015 un arrêté autorisant la société Altéo à continuer à exploiter à compter du 1^{er} janvier 2016 ses usines sur le site de Gardanne et autorisant, pour une durée de six ans, le rejet dans la mer d'effluents aqueux dépassant les limites réglementaires.

Ces rejets seront soumis à diverses prescriptions réclamées par le Parc Naturel des Calanques et résultant des avis du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) et du CSPRT, de façon à pouvoir les ramener dans ce délai au niveau réglementaire.

Le préfet a également autorisé l'occupation du domaine public maritime par la canalisation de rejets de ces effluents.